

Informations de base	
2013/2161(INS) INS - Procédure institutionnelle	Procédure terminée
Décision proposant la nomination de Luigi Berlinguer au comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne Subject 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques 8.40.04 Cour de justice, Tribunal de première instance	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/09/2013	Décision du Parlement	T7-0349/2013	Résumé
10/09/2013	Fin de la procédure au Parlement		
12/02/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2161(INS)
Type de procédure	INS - Procédure institutionnelle
Sous-type de procédure	Affaires institutionnelles
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0384/2013	05/09/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0349/2013	10/09/2013	Résumé

Acte final	
Décision 2014/0076 JO L 041 12.02.2014, p. 0018	Résumé

Décision proposant la nomination de Luigi Berlinguer au comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 566 voix pour, 61 voix contre et 66 abstentions, une décision proposant la nomination de Luigi BERLINGUER (S&D, IT) au comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Décision proposant la nomination de Luigi Berlinguer au comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

2013/2161(INS) - 11/02/2014 - Acte final

OBJECTIF : nommer membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2014/76/UE portant désignation des membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

CONTENU : un comité est institué, en vertu de l'article 255, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, afin de **donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal** avant que les gouvernements des États membres ne procèdent aux nominations.

Ce comité est composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal, des membres des juridictions nationales suprêmes et des juristes possédant des compétences notoires, dont l'un est proposé par le Parlement européen.

En vertu de la présente décision, sont désignées, **pour une période de quatre années à compter du 1^{er} mars 2014**, membres du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les personnalités suivantes:

- M. Jean-Marc SAUVÉ, président
- M. Luigi BERLINGUER
- Mme Pauline KOSKELO
- Lord MANCE
- M. Péter PACZOLAY
- M. Christiaan TIMMERMANS
- M. Andreas VOSSKUHLE

ENTRÉE EN VIGUEUR : 01.03.2014